

ÉCOLE

*de musique
et de danse*
INTERCOMMUNALE



PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2023-2028



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

Table des matières

3

Préambule

7

Présentation et analyse de l'existant

24

Perspectives

30

Conclusion

31

Annexes

Préambule

LES VALEURS DE L'EMDI

L'EMDI (Ecole de Musique et de Danse Intercommunale) est un lieu d'apprentissage où les élèves se rencontrent et évoluent autant individuellement que collectivement. L'établissement est un lieu de ressources où les actions culturelles et la formation pédagogique proposées convergent avec nos partenaires au service du bien commun et de l'intérêt général.

Au travers d'un apprentissage ludique, les usagers développent des compétences et des valeurs utiles pour s'intégrer dans notre société comme la patience, la persévérance mais également la notion du « vivre ensemble ». Développer la créativité, c'est également permettre de conserver un regard neuf et émerveillé sur le monde, encourager la pensée divergente, favoriser le sens critique et l'estime de soi.

L'EMDI défend ces valeurs au travers des actions qu'elle mène. L'accompagnement de l'individu dans un environnement collectif est au cœur de la pédagogie enseignée.

L'apprentissage artistique est l'un des grands piliers de notre société en mutation auquel tout le monde doit avoir accès. Il représente une passerelle entre la tradition et l'innovation, l'interprétation et la créativité, le singulier et le collectif. A nous de créer les liens pour demain.

HISTORIQUE

L'école de musique de Thizy a été créée en 1973 afin de formaliser des enseignements et des pratiques présentes depuis plus d'un siècle.

Diverses formations (orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, harmonie junior créée en 1971) étaient représentatives d'une vie musicale assez riche.

Peu à peu, l'école a pris de l'ampleur et a été rejointe par une structure équivalente présente à Cours-La-Ville, l'ensemble gagnant en cohérence et en richesse d'offre.

A partir de 1983, l'école de musique associative de Thizy et Bourg-de-Thizy devient territoriale. Elle est supportée financièrement par un SIVOM sportif et culturel qui établit une convention avec les communes de Cours-la-Ville et Pont-Trambouze pour devenir l'Ecole de Musique du Canton de Thizy. L'enseignement est dispensé sur deux sites : Thizy et Cours-la-Ville. D'autres écoles de musique associatives sont implantées sur le reste du territoire.

En 2012, la création du SIVU pour l'enseignement artistique associe plusieurs communes : Thizy, Bourg-de-Thizy, Pont-Trambouze, Ranchal, Cours-la-Ville, Cublize et Saint-Vincent-de-Reins. Il permet à chacune d'avoir un regard sur le fonctionnement de l'école de musique et de danse.

En 2016, le SIVU pour l'enseignement artistique est dissout : l'école de musique et de danse intègre la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR). Cet établissement, porté désormais par l'intercommunalité, va permettre, ainsi, d'écrire une nouvelle page sur l'enseignement artistique à l'échelle d'un territoire riche de ses harmonies et sociétés déjà existantes où, néanmoins, l'enseignement artistique demeure peu diversifié.

Le 1er septembre 2017, le Centre de Pratique Musicale de Tarare et l'école de musique Diapazergues de Lamure-sur-Azergues rejoignent l'Ecole de Musique et de Danse Intercommunale (EMDI) de la COR.

Au 1er septembre 2018, l'école de musique Le Réveil de la Montagne de Poule-les-Echarmeaux intègre l'EMDI de la COR.

Au 1er septembre 2019, le Centre Musical d'Amplepuis rejoint l'EMDI.

PRÉSENTATION

L'EMDI présente une diversité importante dans son enseignement artistique (danse, cordes, instruments harmoniques, instruments à vent, batterie, éveil, découverte instrumentale, éducation artistique). Afin de répondre au mieux aux enjeux écologiques visant à réduire les déplacements sur le territoire et d'offrir un service de proximité aux usagers, l'école dispose de six sites d'enseignement : Amplepuis, Cours, Lamure-sur-Azergues, Poule-Les-Echarmeaux, Tarare et Thizy-les-Bourgs.



LA CARTE de L'EMDI



Chénelette

Poule-les-Écharmeaux



Ranchal

Cours



Claveisolles

Saint-Nizier-d'Azergues

Saint-Bonnet-le-Troncy

Beurry's Music
École associative

Saint-Vincent-de-Reins

Meaux-la-Montagne



Lamure-sur-Azergues

Thizy-les-Bourgs

Antenne
Cublize

Grandris



Chambost-Allières

Saint-Jean-la-Bussière

École de musique
École associative
Saint-Just-d'Avray

Ronno

Saint-Appolinaire

Dième

Les Amis musiciens
École associative

Amplepuis



Valsonne

Les Sauvages

Saint-Clément-sous-Valsonne



La jeune garde de Joux/Sarcey/Violay
École associative
Joux

Siège
Tarare

La double croche
École associative

Vindry-sur-Turdine

Saint-Marcel-l'Éclairé

Saint-Forgeux

Saint-Romain-de-Popey

Affoux

Ancy



MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'établissement, répondant à plusieurs objectifs et construit dans la continuité du Projet de territoire et du Projet d'administration, constitue un cadre commun pour l'ensemble des agents de l'EMDI. Cet outil, favorisant la cohésion, doit donner du sens à l'action collective et individuelle et fixer les objectifs à moyen et long terme.

L'EMDI a souhaité associer l'ensemble des usagers, des partenaires et de l'équipe pédagogique à cette démarche afin que ce projet ne soit pas porté unilatéralement par un nombre limité d'acteurs mais, au contraire, construit collectivement et de façon interactive.

L'équipe de direction, en lien avec l'équipe pédagogique, a donc travaillé en mode projet et de façon transversale avec ces différents acteurs pour la réalisation du document en respectant plusieurs étapes :

- Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des familles afin de collecter des données quantitatives sur le fonctionnement de l'EMDI et sur la qualité du service apporté aux usagers (voir annexe).
- Un conseil d'établissement, constitué de la Vice-présidente en charge de la culture, de l'équipe de direction, d'un représentant de l'équipe pédagogique, d'élèves et des parents d'élèves référents de chaque site d'enseignement afin de définir les enjeux transversaux de l'EMDI.

Des temps de travail ont été programmés pour définir des objectifs et identifier les actions à mener soit :

- des réunions avec les professeurs référents ;
- un forum pédagogique afin d'identifier les valeurs qui animent l'EMDI ;
- des entretiens qualitatifs avec nos partenaires sur l'ensemble du territoire (Éducation nationale, ensembles musicaux du territoire, médiathèques, partenaires sociaux, secteur handicap et les maires des communes centres).

L'échantillon de personnes concertées permet de prendre en compte la réalité du territoire afin que tous les partenaires soient associés aux actions menées par l'EMDI.

Afin de faire évoluer le projet pédagogique, des groupes de travail ont été constitués autour des deux thématiques suivantes :

- la réorganisation des semaines d'ateliers, fonctionnement spécifique proposé au sein de l'EMDI ;
- la mise en place d'un système d'évaluation.

En s'appuyant sur le schéma d'orientation pédagogique national et départemental, ces groupes de travail ont permis de créer, en lien avec l'équipe de direction, un système d'évaluation tenant compte de la pédagogie de projet, mais, également, l'assiduité des élèves aux cours obligatoires inscrits dans le cursus.



II. Présentation et analyse de l'existant

A/ ÉTAT DES LIEUX

Présentation de la COR et de son Projet de territoire

La Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) a été créée le 1^{er} janvier 2014 par la fusion de trois communautés de communes (du Pays de Tarare, du Pays d'Amplepuis-Thizy et de la Haute vallée d'Azergues) initialement sous la forme d'une Communauté de Communes puis, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une Communauté d'agglomération. Elle regroupait, à son origine, 36 communes. Elle en compte aujourd'hui 31 du fait de plusieurs regroupements en communes nouvelles (Cours et Vindry-sur-Turdine après Thizy-Les-Bourgs en 2013).

Ce nombre important de communes, sur un territoire de 577 km², fait de la COR le plus vaste EPCI du Rhône et de la métropole en termes de

superficie. Elle a hérité des anciennes structures intercommunales dans ses habitudes de travail en commun. Cette nouvelle collectivité a mis en place un mode de gouvernance très participatif qui associe étroitement les communes aux décisions.

La transformation en Communauté d'agglomération, au 1^{er} janvier 2016, aura permis de faire évoluer la COR vers une structure beaucoup plus intégrée et gestionnaire de services à la population comme les piscines, les musées, l'école de musique et de danse ou le transport à la demande.

La Communauté de l'Ouest Rhodanien, au-delà d'être une seule collectivité de gestion, est un territoire de projets.



Le Projet de territoire est un document stratégique défini après une démarche de concertation avec les acteurs locaux entre 2017 et 2019. Ce document a été révisé en 2021 pour prendre en compte les nouveaux besoins et évolutions du territoire. Il fait office de feuille de route politique et fixe un cap pour les enjeux de demain et les chantiers prioritaires de l'agglomération. C'est un document structurant qui exprime la vision de la Communauté d'agglomération. Il doit être évalué régulièrement pour s'enrichir des évolutions de l'intercommunalité et des nouveaux besoins du territoire. Il est un levier de cohérence et de solidarité territoriale, un socle de coordination des politiques publiques et un outil au service des politiques de contractualisation.

C'est une démarche volontaire et collective qui ne relève pas d'une obligation légale. Il est un document fondateur de la capacité collective du territoire à définir une vision d'avenir et à s'entendre sur des objectifs communs. La transition énergétique et écologique est le fil rouge de ce Projet de territoire qui a été enrichi autour de l'attractivité et de la cohérence et des solidarités territoriales.

Une démographie à deux visages

La COR souffre encore de sa position périphérique vis-à-vis de la métropole lyonnaise et de la crise de son tissu économique. Il en résulte une croissance démographique moins importante que sur les territoires voisins. Cette croissance est essentiellement portée par le solde naturel, hormis pour les communes comme Thizy-les-Bourgs ou Cours qui connaissent un important vieillissement de leur population que la balance migratoire positive ne compense pas.

Facteur d'espoir et de désenclavement pour l'ancien Pays de Tarare, l'A89 commence à produire ses premiers effets : la ville de Tarare, longtemps en décroissance a connu un rebond de sa population ces dernières années, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Ce dynamisme retrouvé s'exprime également sur les communes alentours de manière encore plus significative.

Le cas de l'ancien Pays d'Amplepuis-Thizy pose un souci de renouvellement de sa population accrue par le phénomène d'isolement persistant. La diffusion des utilisateurs de l'A89 ne porte pas jusqu'à cette partie du territoire.

Les pôles urbains de la COR peinent à retenir leurs

ménages et à en attirer de nouveaux, surtout les jeunes ménages et les actifs.

La croissance démographique a par contre contribué au développement de très petites communes bénéficiant de leur identité de « village », telles Saint-Jean-la-Bussière, Dième, Meaux-la-Montagne, et Saint-Apollinaire, dont le taux annuel moyen de croissance démographique a pu atteindre 3 à 4%, et s'est traduit en de nombreux endroits par de l'étalement urbain. Le contraste de l'évolution du taux démographique se retrouve aussi à l'intérieur des communes nouvelles : les centres-bourgs de Bourg-de-Thizy, Cours et Thizy sont à la fois les plus peuplés et ceux qui souffrent d'une déprise démographique, alors que les plus petits bourgs sont plus stables.

La crise sanitaire a entraîné une recrudescence des demandes de logement en périphérie des zones urbaines et a révélé de nouveaux comportements immobiliers, notamment, des déplacements des grands centres métropolitains vers des communes de plus petite taille.

Un vieillissement de la population à relever

Compte tenu de sa faible dynamique démographique, le territoire connaît un vieillissement accéléré de sa population. La COR enregistre un indice de vieillissement de 87 (contre 80 pour la moyenne nationale), ce qui signifie qu'il héberge 87 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans.

L'indice de dépendance économique du territoire est de 155 pour une moyenne nationale de 99. Par rapport à la moyenne nationale, le territoire enregistre un déficit de population dans l'ensemble des tranches d'âge de 20 à 59 ans et un excédent dans l'ensemble des tranches d'âge au-delà de 60 ans.

Durant la dernière décennie, le territoire a perdu 1 066 habitants entre 20 et 59 ans et gagné 2 218 habitants de plus de 60 ans.

Comme pour la dynamique démographique générale, le vieillissement de la population n'est pas uniforme avec une population relativement jeune dans les communes les plus proches de la Métropole et un pourcentage de plus de 65 ans important dans les communes les plus éloignées.

Le taux de natalité est bien inférieur à la moyenne nationale et le taux d'évolution annuel des moins de 20 ans est négatif alors qu'il reste positif sur la France.



Des indicateurs socio-économiques préoccupants

La COR a longtemps été enclavée en raison de sa topographie organisée en vallées et son éloignement de la métropole de Lyon. Les moyens de dessertes du territoire ont été renforcés pour palier à cet isolement. La création de l'A89 en 2013 au sud du territoire en est le parfait exemple.

Par ailleurs territoire à forte tradition industrielle, la COR a fortement souffert de la désindustrialisation, le chômage s'est creusé, la requalification de la population est apparue nécessaire, l'image s'est dégradée.

Aujourd'hui, de nombreuses actions volontaristes sont menées pour redresser la situation et accompagner la mutation de ce vaste territoire.

Les caractéristiques socio-économiques de l'Ouest Rhodanien sont néanmoins préoccupantes. La population a été très impactée par les crises économiques successives et cumule aujourd'hui un certain nombre de difficultés.

On peut souligner le faible niveau de revenus (un salaire médian de 19 319 € contre 21 267 € en moyenne dans le Département du Rhône, avec une situation particulièrement préoccupante à Tarare avec un salaire médian à 17 220 €) et de qualification des habitants.

Au regard de la moyenne nationale (14%), de la région Auvergne-Rhône-Alpes (12,3%) ou encore de la métropole de Lyon (15,2%), la COR avec 12,6% de taux de pauvreté apparaît dans une moyenne basse. Cependant, lorsque l'on compare les différents territoires du département du Rhône, on constate une forte distinction entre nord et sud.

Or, la COR fait partie des territoires du département ayant l'un des plus forts taux de pauvreté du département.

Cette problématique s'explique par la conjugaison d'une population fortement ouvrière associée à un

tissu économique industriel en crise (notamment le textile).

Les moins de 30 ans sont les plus impactés : 18% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Conséquence de la crise industrielle, la seconde tranche à souffrir le plus de la pauvreté est celle des 40-49 ans avec 17% de taux de pauvreté et qui peinent à se reconverter.

En parallèle, l'économie locale ne produit pas assez d'emplois pour couvrir les besoins de la population résidente. La composition de la population active marque la tradition industrielle prégnante et singulière :

32% de la population active est ouvrière. Cette part ne trouve pas d'équivalent sur les territoires limitrophes. Dans un espace en mutation, cette proportion démontre le caractère productif de l'économie de la COR et la propension d'actifs disponibles pour cette typologie d'entreprises. À contrario, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (7%) souffrent d'un déficit important dans la population active. Cette faible représentativité peut avoir des conséquences notamment sur les entreprises locales, leur implantation et leur développement.

Un diagnostic jeunesse sur le bassin nord de la COR a été réalisé par les centres sociaux.

L'objectif de ce diagnostic est d'enclencher une dynamique de collaboration pour élaborer des pistes de réponses aux besoins de la jeunesse sur cette partie du territoire.

Il relève que 38 % des jeunes souhaitent agir collectivement. C'est à Thizy que le taux de pauvreté est le plus élevé.

Les indicateurs de précarité sont dans les 3 communes supérieurs à l'ensemble de la COR.

Un territoire fortement dépendant de la voiture particulière

Dans un territoire vaste (577 km²), peu dense (87,4 habitants au km²) et à la topographie accidentée, l'organisation de la mobilité constitue un défi difficile à relever.

Nous constatons que le mode privilégié de déplacement reste la voiture qui a augmenté sur le territoire plus que sur le territoire national. Cette problématique doit être prise en compte dans l'élaboration du cursus pédagogique de l'EMDI. Suite au questionnaire de satisfaction adressé aux familles, il ressort que 54 % d'entre elles ne souhaitent pas se déplacer plus de deux fois par semaine pour participer à leur pratique artistique.

La mobilité constitue un frein pour les jeunes du territoire qui empêche ces derniers de participer aux événements culturels proposés dans les grandes villes (Lyon, Roanne et Saint-Etienne) hormis les jeunes de Tarare et Amplepuis qui disposent d'une gare.

Le taux de motorisation du territoire est cependant inférieur à la moyenne nationale des territoires ruraux équivalents. De fait, le budget consacré par les ménages à la mobilité est élevée (18 % des revenus disponibles pour une moyenne départementale de 15 %). Dans certaines communes enclavées, la part médiane du revenu disponible consacrée à l'automobile est supérieure à 25 % et, pour les ménages les moins aisés, elle dépasse même les 30 %.

L'installation de la fibre optique sur le territoire avec la mise en place de l'enseignement de la pratique artistique à distance pourrait remédier à ce problème de mobilité constaté sur le territoire.

La couverture numérique recensée en 2020 avec un fort développement de la 4G ne suffirait pas, toutefois, à organiser ce type d'enseignement.

Le déploiement de la fibre optique était encore insuffisant en 2020 même si l'on constate une forte accélération ces deux dernières années.

Les ressources et équipements culturels

En consacrant entre 1,9 % et 3,6 % de son budget à la Culture depuis 2016, la Communauté de l'Ouest Rhodanien répond à l'une des priorités du Ministère de la Culture qui consiste à faire de la culture un levier de cohésion et d'attractivité des territoires.

Cette politique volontariste est d'abord un moyen de créer un lien social et culturel entre tous les habitants, quelle que soit leur commune ou leur milieu social, et de se retrouver autour de valeurs partagées.

Mais, c'est aussi un moyen de rendre notre territoire attractif en proposant une grande offre d'activités, aussi bien pour les habitants de longue date que pour les nouveaux arrivants. Au même titre que la présence d'une école, d'un médecin ou d'un commerce, l'organisation de manifestations culturelles, même dans les plus petites communes, est un atout et facilite l'installation ou le maintien des habitants. C'est aussi un argument pour convaincre les cadres des nouvelles entreprises de venir, non seulement travailler, mais aussi vivre sur notre territoire.

La COR propose une programmation de spectacles sur l'ensemble de son territoire, à destination de tous

les publics et à des tarifs abordables afin que chacun puisse se saisir des propositions faites.

Ainsi, tout au long de l'année, un à trois événements culturels permettent de se retrouver. Certains sont organisés spécifiquement par le service manifestations culturelles de la COR (saison jeune public, festival Fragments), articulés avec les propositions émanant des partenaires tels que le Théâtre de Tarare (programmation de 20 spectacles tout au long de l'année, salle rénovée en 2018), le Théâtre de Villefranche (décentralisation de spectacles tout public et scolaires), avec l'association Bulles dans le Lac (festival de BD chaque année au mois de mars) ou encore dans le cadre des Tournées Générales (avec trois associations du territoire qui programment en tout 9 représentations dans des restaurants des trois bassins de vie).

Cette programmation est également maillée avec les propositions d'animation et de médiation des musées et de la Micro-Folie, ainsi qu'avec le service tourisme de la COR l'été (ciné plein air et festival des Mardis du Lac).



Un accent a été mis sur la dimension participative en incitant les habitants à venir rencontrer des artistes et à devenir acteurs de pratiques artistiques dans de multiples disciplines (musique, arts plastiques, photographie, écriture, théâtre, danse, ...).

En effet, depuis 2015, la COR est signataire d'une Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture aux côtés de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes), l'Éducation Nationale, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Rhône ainsi que la Direction Alimentation, Agriculture et Forêt Auvergne Rhône-Alpes.

Chaque année des artistes sont invités à intervenir à l'échelle du territoire, proposant des projets artistiques se déployant sous la forme de parcours d'ateliers, de résidence ou de création partagée. La COR a, ainsi, tissé au fil du temps et des projets une dynamique culturelle s'appuyant sur un partenariat sans cesse renouvelé avec le champ éducatif, associatif, social, médico-social, associant un large panel d'habitants à des projets artistiques. Une démarche de Projet culturel de territoire est en cours de développement, ayant pour objectif de favoriser l'interconnaissance et la coopération en matière culturelle.

Dans le cadre de sa compétence Culture, la COR organise des manifestations culturelles en lien avec les musiques actuelles. La résidence Musiques actuelles est organisée en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Enregistrement et de la Création musicale en région Rhône-Alpes. Elle permet à des artistes et élèves musiciens du territoire de découvrir le travail et la création en studio et le développement et la mise en valeur des talents locaux.

La COR est aussi présente dans le domaine du Patrimoine et assure la gestion directe de deux musées dotés de l'appellation Musée de France depuis le 1er janvier 2016 :

> Le Musée Thimonnier (Amplepuis), ouvert au public, présente ses collections permanentes ainsi qu'une exposition temporaire chaque année, pendant sa période d'ouverture d'avril à décembre, accueillant entre 3 500 et 4 000 visiteurs selon les années.

> L'Ecomusée du Haut-Beaujolais (Thizy-les-Bourgs) est actuellement fermé. Après différents travaux de sauvegarde menés par la commune puis la COR, les études sont en cours pour la réouverture. Un nouveau Projet Scientifique et Culturel est en cours de validation par la DRAC. Dans l'attente de la réouverture, l'équipe des musées travaille sur des expositions itinérantes qui connaissent un grand succès.

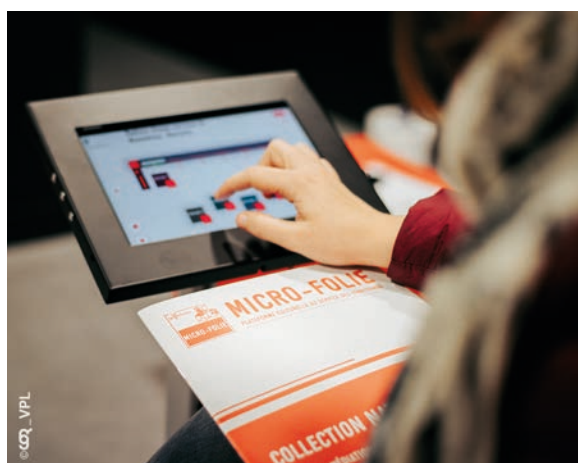
Projet d'envergure dans le domaine culturel, la création d'une Micro-Folie est le parfait reflet de la politique culturelle menée sur le territoire : elle permet à tous, partout sur le territoire, d'avoir accès à des œuvres majeures et d'être aussi acteur dans des processus de création artistique.

Suite à sa réhabilitation et depuis sa réouverture en 2018, le théâtre de Tarare joue un rôle prépondérant dans la vie culturelle de l'Ouest Rhodanien.

Lieu de diffusion culturelle, il accueille, chaque année, une vingtaine de spectacles professionnels. Véritable théâtre de ville, sa programmation se veut variée et volontairement éclectique.

L'EMDI a d'ailleurs eu l'opportunité de participer à certains de ces événements comme la première partie du spectacle du beat boxeur KOSH et du concert de l'Orchestre Symphonique de Lyon. Ancré dans la vie locale, le théâtre de Tarare est aussi un lieu d'apprentissage et de découverte.

Il a également pour mission d'amener vers le spectacle vivant les plus jeunes ainsi que leurs familles.



Titre du magazine

L'École de musique et de danse intercommunale

Organisation fonctionnelle de l'EMDI

L'EMDI est un service de la direction du rayonnement culturel touristique et sportif de la COR. Sa direction est constituée d'un directeur (chef de service), d'un directeur adjoint (chef d'équipe), d'une coordinatrice administrative et d'un coordinateur pédagogique.

L'équipe pédagogique regroupe 28 professeurs dont 16 hommes et 12 femmes.

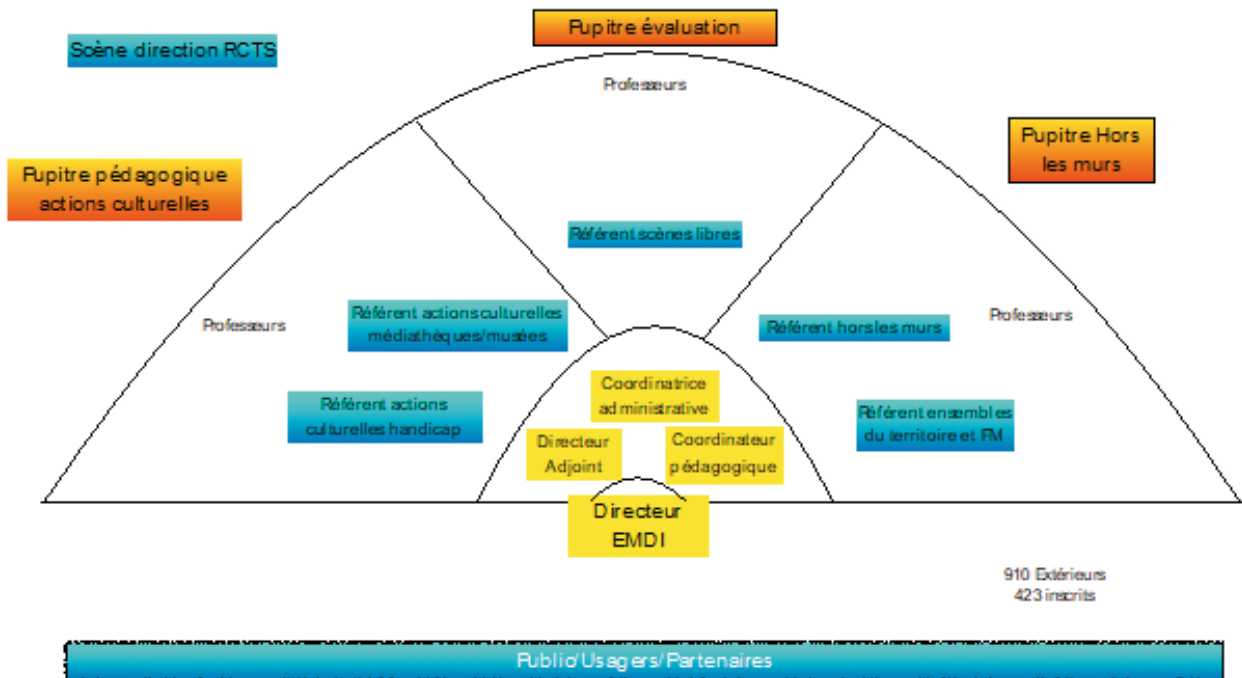
Six professeurs sont titulaires de la fonction publique sur le grade ATEA (Assistant Territorial d'enseignement Artistique) de catégorie B et un professeur sur le grade PEA (Professeur d'Enseignement Artistique) de catégorie A.

La volumétrie hebdomadaire s'élève à 291,5 heures soit 14,5 ETP.

L'organigramme interne de l'école de musique s'inspire d'un plan d'orchestre réparti en trois pupitres :

- actions culturelles ;
- évaluation ;
- hors les murs.

Les cinq professeurs à temps plein, nommés « professeurs référents », consacrent une partie de leur temps à la coordination d'actions en lien avec les thématiques proposées dans chaque pupitre.



Quelques chiffres (statistiques 2022)

L'EMDI regroupe 450 élèves à la rentrée scolaire 2022-2023 incluant 25 élèves des Foyers ADAPEI inscrits à des ateliers spécialisés.

La répartition est la suivante :

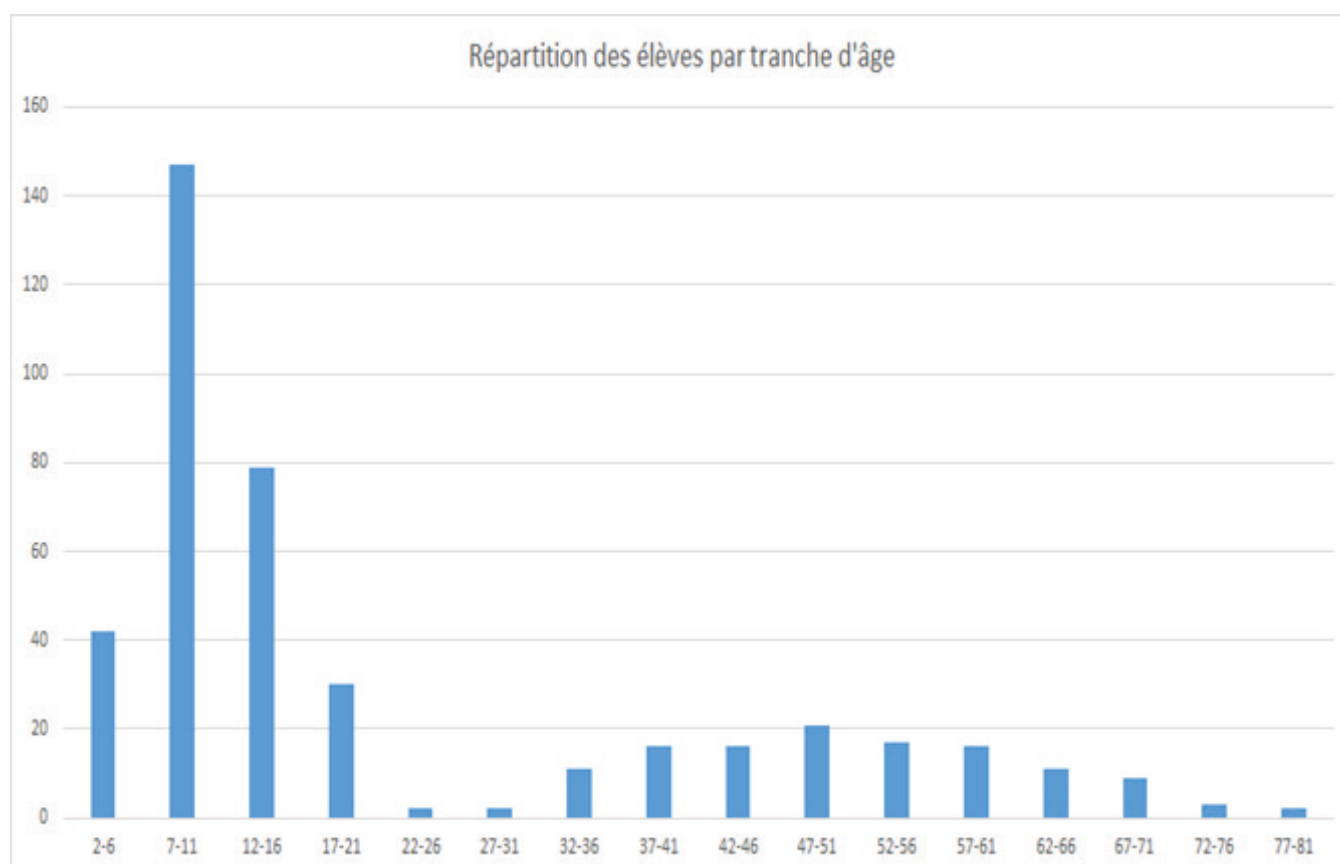
- 415 élèves musiciens ;
- 35 élèves danseurs.

Au-delà des inscriptions internes de l'EMDI, les différentes actions EAC (Education Artistique et Culturelle) et les événements organisés hors les murs ont concerné environ 1000 personnes.

La majorité des élèves inscrits sont des enfants malgré un nombre élevé d'élèves adultes.

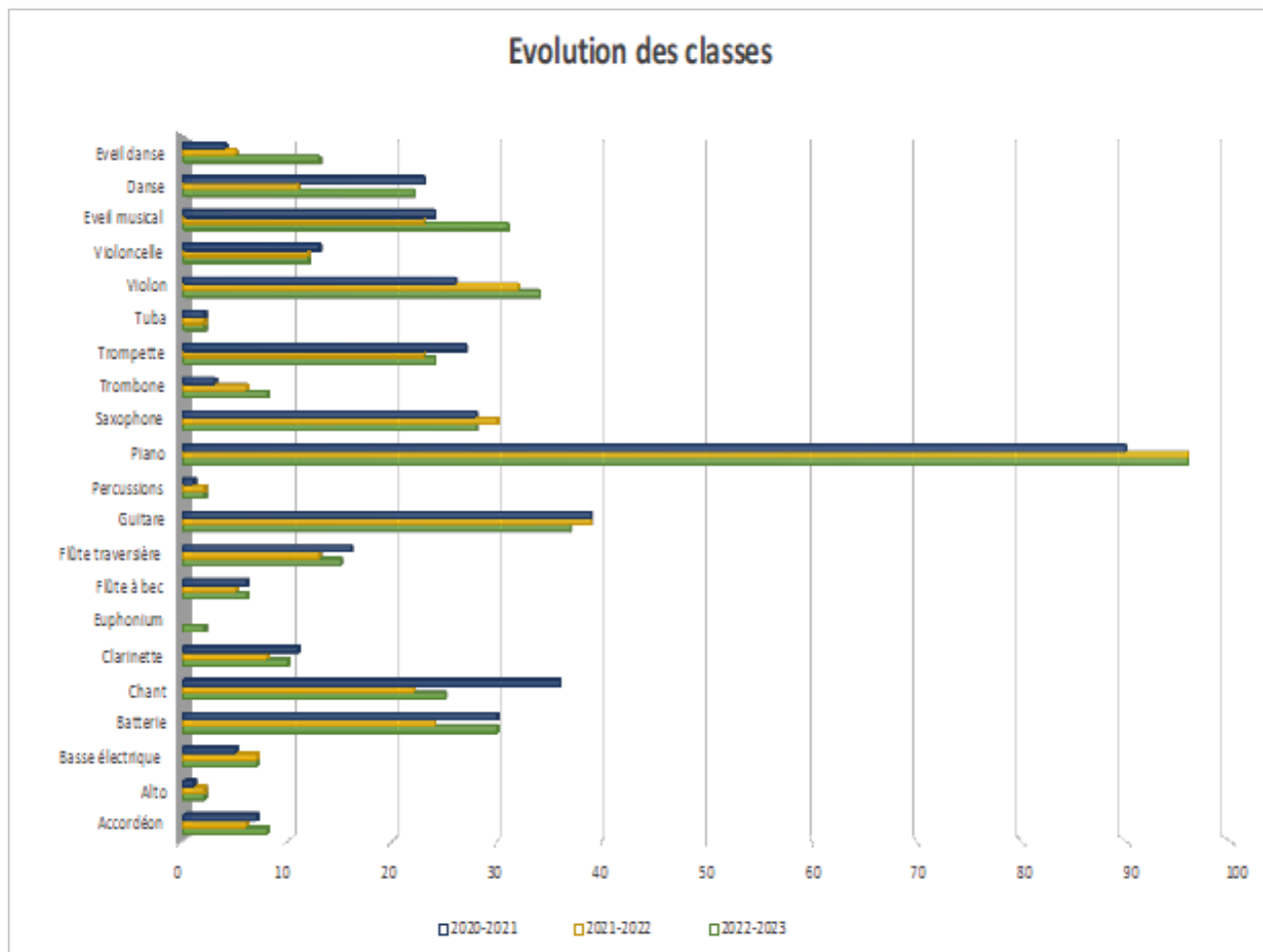
La répartition est la suivante :

- 296 enfants ;
- 154 adultes.



On s'aperçoit que le piano est l'instrument le plus demandé.

L'EMDI a, malgré tout, la volonté de développer la pratique d'ensembles dans sa pédagogie afin de nourrir les orchestres et symphonie du territoire. Les actions en lien avec les écoles et le cursus de découverte instrumentale proposé par l'EMDI s'orientent vers les instruments d'ensembles.



Organisation pédagogique

Évaluation

Un cycle est un cursus de plusieurs années dans lequel des objectifs doivent être atteints. Une fois validé, l'élève passe au cycle suivant avec un nouveau cursus de plusieurs années. Ce nouveau cursus permet d'avoir plus de temps en cours individuel et collectif afin d'approfondir des acquis et d'aborder d'autres notions.

Jusqu'à l'année scolaire 2021-2022, l'EMDI ne disposait d'aucun système d'évaluation.

La direction a souhaité structurer le cursus en adéquation avec le Schéma national d'orientation pédagogique et le Schéma départemental des enseignements artistiques. Sa mise en place paraissait nécessaire pour l'équipe de direction, les professeurs et les élèves. L'évaluation a fait l'objet d'un groupe de travail en 2021, durant plusieurs mois, constitué de quelques professeurs et piloté par le coordinateur pédagogique.

Ces moments ont permis de mettre en avant certains principes clés pour élaborer un système d'évaluation :

- faire reposer les passages de cycle sur la validation globale d'un cursus plus que sur la réussite à une épreuve (surtout pour le premier cycle) ;
- s'appuyer sur des appréciations plutôt qu'un système de notations ;
- mettre l'accent sur l'auto-évaluation et

Calendrier de mise en place

Les premiers dispositifs d'évaluation ont été mis en place à partir de l'année scolaire 2021-2022 :

- bulletin semestriel remis via l'extranet DUONET en janvier et en juin avec une grille d'évaluation permettant une auto-évaluation de l'élève ;
- premiers passages de cycle (évaluation de fin de cycle) entre mars et juin pour les élèves en fin de cycle ;
- audition publique réservée dans l'agenda de l'EMDI à l'évaluation des passages de cycle même si celle-ci peut se dérouler sur d'autres événements organisés.

l'évaluation continue plus que sur une épreuve finale (Conformément au schéma national de 2008) ;

- évaluer l'élève lors des fins de cycles en les mettant en situation de prestation public (lors d'événements proposés par l'EMDI) ;
- laisser le choix du répertoire à la discrétion du professeur et de l'élève.

Cette évaluation se déroule en plusieurs étapes :

- 70 % de l'appréciation finale s'appuie sur le contrôle continu tenant compte de l'assiduité de l'élève aux cours obligatoires (instruments, FM et ateliers) ;
- 30 % de l'appréciation finale s'appuie sur l'évaluation de l'élève lors d'un événement en fin de cycle. Sa prestation peut être individuelle ou collective en présence du professeur d'instrument ou de danse et d'un membre de l'équipe de direction.

La décision finale est prise de manière collégiale.

L'évaluation actuelle des élèves du cycle II est similaire à celle du cycle I avec en plus une évaluation sur un projet personnel faisant l'objet d'un contrat entre l'élève, son professeur et l'EMDI (composition, travail de groupe...). Ce contrat donne un cadre au contenu musical et artistique du projet et des critères précis pour l'évaluer.

Travaux en cours / restants

- améliorer la grille d'évaluation continue : un groupe de réflexion a été mis en place. Cette nouvelle grille doit formaliser l'auto-évaluation ;
- rédaction d'un modèle de contrat pour les élèves en fin de cycle II qui devra faire apparaître les enjeux musicaux, les modalités de production en public et/ou studio de l'Hacienda et les critères d'évaluation ;
- améliorer les modalités de suivi pédagogique des élèves : pour les élèves en découverte notamment, ainsi que pour les élèves en fin de cycle, organiser un suivi pédagogique avec un interlocuteur unique pour les familles comme pour les professeurs.
- Travail spécifique sur la structuration du cursus danse et intégration dans le dispositif d'évaluation.



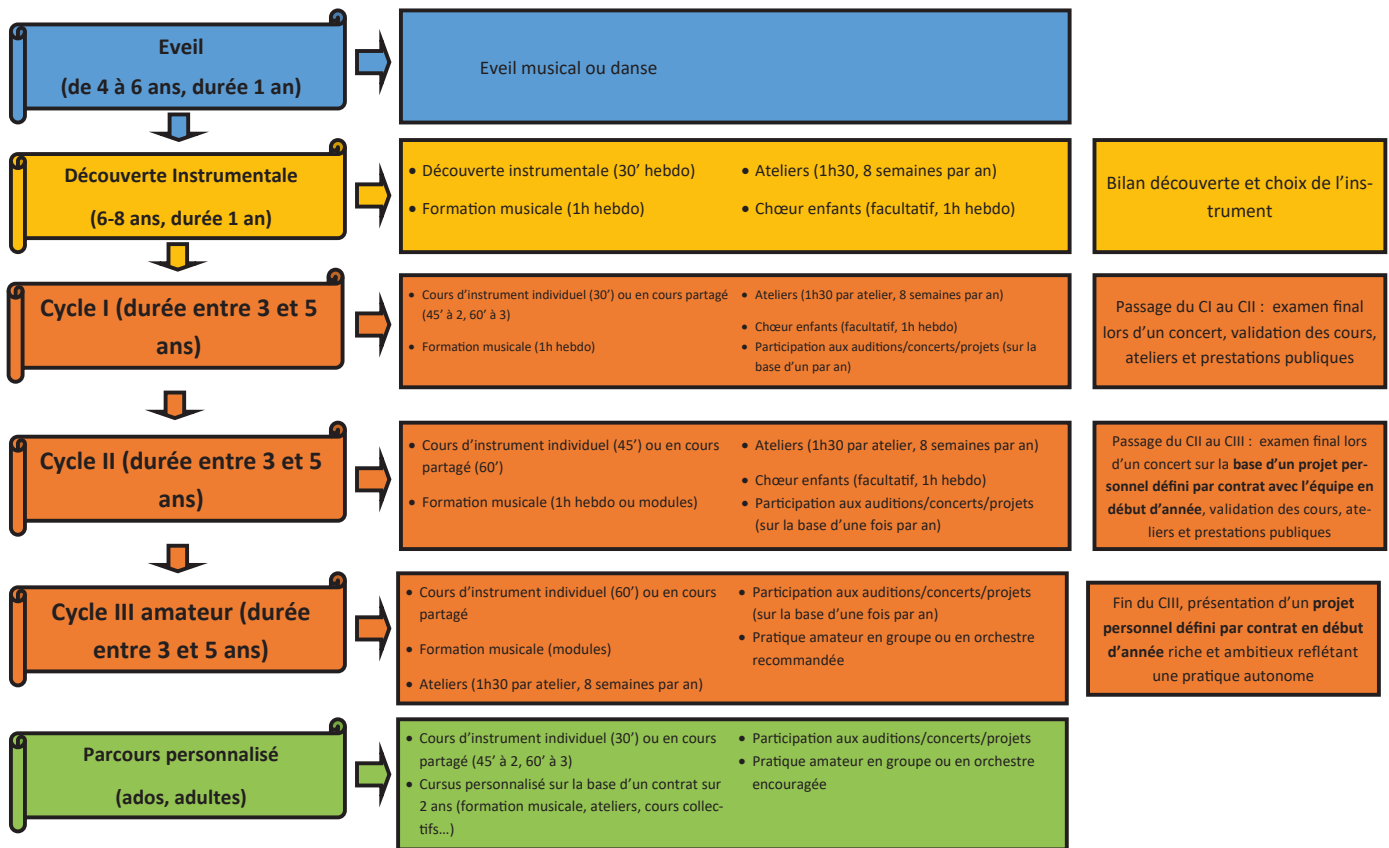
Le parcours à l'EMDI

{ Cours suivis }

{

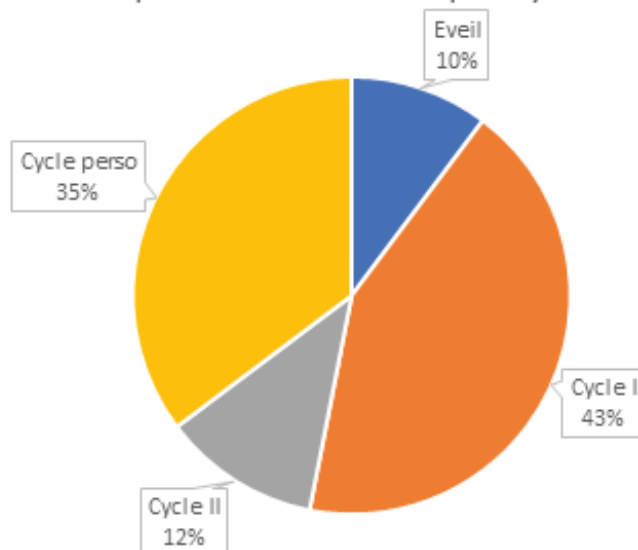
Evaluation

}



CONTINUE (BULLETTINS SEMESTRIELS)

Répartition des élèves par Cycles



Par le biais des différentes actions proposées au sein de l'établissement, l'EMDI souhaite augmenter les inscriptions d'élèves en cursus traditionnel.

Ateliers

Durant 8 semaines dans l'année (à raison de deux semaines consécutives suivant les vacances scolaires), tous les cours traditionnels sont remplacés par des ateliers afin de favoriser la pratique collective.

Une liste d'ateliers est proposée aux élèves qui en choisissent un ou plusieurs à la rentrée, pour la durée de l'année scolaire.

Ces ateliers sont divisés en 4 familles :

- Instrument (pour une pratique instrumentale dans différents styles comme le jazz, le rock, la musique du monde ou encore la musique classique) ;
- Curiosité (pour s'ouvrir à d'autres pratiques plus « théoriques » comme la culture des musiques actuelles, le scratch, la découverte de l'orgue ou encore des ciné-conférences) ;
- Mouvement (pour créer un lien entre la musique et la danse avec du modern jazz, des claquettes ou encore des percussions corporelles) ;
- Création (pour s'ouvrir à des nouvelles technologies comme la MAO, la musique à l'image ou encore la fabrication d'instruments et la peinture en musique pour les plus petits).

La participation des élèves à ces ateliers est obligatoire. De même, l'élève doit avoir suivi, au minimum, un atelier de chaque famille pour valider sa fin de cycle.

L'EMDI propose également un tarif « ateliers » pour permettre aux élèves qui le souhaitent de participer à un ou plusieurs ateliers durant ces 8 semaines sans inscription à un cours individuel.

	Nom de l'atelier	Niveau / Âge
Instrument	Lud'Orchestre	Découverte instrumentale
	Les Croc'notes	Cycle I
	Easy Combo	Cycle I jazz
	Jazzy Combo	Cycle II jazz
	Rock'n'Vox	Cycle I et II musiques actuelles
	Terra musica	Cycle II
	Petits Menuï'ciens	Cycle II bois
	Voix Musico	Cycle II
	La boîte à chansons	Cycle II
	Musique de chambre	Ados / adultes cycle I et II
	Ça t'embouche un coin	Cycle II cuivre
Curiosité	Tradi son	Cycle II
	Cinéconf'	Tout public
	Scratch	Tout public
	Culture des Musiques Actuelles	Cycle II
	Sophrologie	Ados / adultes
Mouvement	Découverte de l'orgue	Tout public
	La musique qui danse	Eveil
	Corps en scène	Cycle I
	Modern jazz	Cycle I
	Pilate	Adultes
	Clap tap music	Cycle I
	Tap and snap	Cycle I
	Danse et musique	Cycle I
Création	Stomp !	Cycle II
	Dessine-moi la musique	Eveil
	Bruicollage	Cycle I
	Musimage	Cycle I
	DJ	Cycle II
	Les Pouss'Boutons	Cycle II
Conte-moi la musique	Cycle I et II	

Productions et Diffusions

Concrétisation de l'apprentissage musical, à la fois outils et objectifs pédagogiques, les prestations scéniques doivent occuper une place très importante dans la vie de l'école de musique.

Elles sont déclinées sous 2 formes :

- les scènes libres et auditions ;
- les concerts de l'EMDI.

Les scènes libres et auditions

Elles concernent toutes les classes d'instruments, de chorales et de FM et sont plutôt réservées aux élèves débutants et inscrits en premier cycle sous forme de duos ou trios.

L'EMDI propose des scènes libres chaque année sur les différents sites.

L'audition est interne à l'école. La scène libre se déroule hors les murs (médiathèques, musées, Micro-Folie, EHPAD).

Les concerts de l'EMDI

Ces événements permettent de mettre en avant les élèves avancés sous forme de rencontres interclasses, le but étant de créer une dynamique d'ensemble.

Des concerts sont organisés chaque année à l'EMDI autour des différentes esthétiques dispensées par les enseignants :

- un concert de Noël regroupant tous les sites ;
- deux concerts de musiques actuelles au Ninkasi de Tarare ;
- un concert autour du piano ;
- un concert en lien avec le festival Fragments organisé par la COR et en lien avec une

résidence d'artiste (Tram des Balkans, Cie Ever, Radio Kaizman, Cie Odyssée...).

Des journées de travail, sous la forme d'ateliers, sont programmées, à cette occasion, entre les élèves et les artistes.

Le studio de l'Hacienda

L'EMDI dispose du studio d'enregistrement l'Hacienda situé à Tarare à raison d'une trentaine de jours par année scolaire.

Cet équipement représente une opportunité pour les élèves et permet à l'équipe pédagogique de proposer plusieurs alternatives :

- enregistrer les projets construits avec les élèves toutes disciplines confondues ;
- découvrir les techniques d'enregistrements en studio et initier les élèves aux matériels et logiciels dédiés ;
- permettre une validation de fin de cycle II en musiques actuelles en enregistrant un projet personnel pensé par l'élève ;
- proposer un stage annuel animé par l'ingénieur du son autour des techniques d'enregistrement avec utilisation du matériel et logiciels spécifiques.



Budget

Les dépenses de fonctionnement de l'EMDI s'élèvent à 788 252,63 €.
(Voir détail budget fonctionnement EMDI en annexe)

Le budget de l'EMDI représente 3% du budget général de la COR s'élevant à 25 031 073,14 € pour la partie fonctionnement.

Le budget de l'EMDI représente 50 % du budget de la culture s'élevant à 1 592 369,38 € pour la partie fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :

- droits d'inscriptions des élèves : représentant 63 % des recettes de fonctionnement ;
- subvention du Département du Rhône + subvention SEAM (partitions) : représentant 37 % des recettes de fonctionnement.

Les sites de l'EMDI sont mis à disposition par les communes et les locaux sont partagés avec d'autres associations. Les dépenses d'énergie et d'eau ne sont donc pas répercutées à la COR excepté le site de Thizy-Les-Bourgs utilisé exclusivement par l'EMDI.

Une enveloppe annuelle de 10 000 € est réservée au renouvellement du parc instrumental dans les dépenses d'investissement.

Tarifs de l'Ecole de musique et de danse intercommunale

Parcours	Habitant d'une commune de la COR				Habitant extérieur à la COR			
	Enfants (→étudiant)		Adultes		Enfants (→étudiant)		Adultes	
Ateliers (8 semaines dans l'année)	162 €				324 €			
Chœur d'enfants	162 €				324 €			
Ateliers associations musicales du territoire (8 semaines dans l'année)	50 €				50 €			
Danse	162 €		220 €		324 €		440 €	
Eveil (4.5 ans)	162 €				324 €			
Eveil musique + danse (4.5 ans)	200 €				400 €			
Découverte instrumentale	235 €				470 €			
Instrument et cours collectifs	250 €	240€*	295 €	280€*	500 €	480€*	590 €	560€*
Deux pratiques instrumentales <i>(sur accord de l'équipe pédagogique)</i>	390 €		455 €		780 €		910 €	
Danse + instrument ou découverte instrumentale	300 €		380 €		600 €		760 €	

Réduction famille pour le 2ème enfant : -10 %

Réduction famille pour le 3ème enfant : -20 %

Réduction famille pour le 4ème enfant et plus : -30 %

Aucune réduction ne s'applique pour l'inscription des adultes

*pour les élèves appartenant à une association musicale du territoire (sur présentation d'un justificatif).

Un tarif préférentiel, pour 8 semaines d'ateliers dans l'année, sera bientôt proposé à tous les musiciens amateurs inscrits dans une association musicale du territoire afin qu'ils puissent bénéficier de l'enseignement de la pratique collective proposé par l'EMDI.

Il remplacera le tarif actuel de 50 € réservé uniquement aux bénévoles des associations musicales du territoire.

Qualité de vie au travail

La COR a subi des changements significatifs dans sa gouvernance en 2020.

Un audit financier et organisationnel a été mené.

Un nouveau Directeur Général des Services a été nommé et une nouvelle organisation mise en place pour corriger les dysfonctionnements identifiés par l'audit.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, 12 chantiers ont été lancés, dont un pour développer une culture managériale.

Un questionnaire a été envoyé aux agents pour identifier les valeurs les plus importantes et une charte des valeurs managériales a été rédigée en conséquence, présentant les valeurs ainsi que les comportements à promouvoir pour chacune d'elles.

Cette charte est considérée comme une pierre angulaire de la nouvelle organisation et, de fait, elle s'applique au sein de l'EMDI.

Les 6 valeurs identifiées sont réparties en 2 groupes :

- valeurs à destination des agents : esprit d'équipe, respect et écoute ;
- valeurs à destination des usagers : réactivité, proximité, et disponibilité.



Médiathèques

D'une ville à l'autre, les contextes varient beaucoup. Les publics sont très divers, jeunes ou plus âgés, avertis ou non, dans des lieux à la population plus ou moins dense et diverse.

Les équipes des médiathèques doivent s'adapter à ces différentes situations tout en maintenant une haute exigence dans l'exercice de leur mission et en étant toujours en recherche de nouveaux moyens d'actions.

Ainsi, le Nord du territoire semble souffrir d'une certaine désaffection. Les publics ne paraissent pas toujours conscients de l'offre qui leur est faite. Ils semblent considérer que ces équipements ne les concernent pas et ne sont pas pour eux. Pour la Ville de Tarare, si le public est assez nombreux, il est difficile de capter son attention et son intérêt. La médiation culturelle paraît compliquée à encadrer.

D'une manière générale, là où les équipes doivent constamment faire preuve d'inventivité, les initiatives extérieures sont souvent favorablement accueillies.

Des actions culturelles mêlant de nouveaux acteurs permettent de renouveler et de brasser des publics différents.

Les interventions de l'EMDI dans ces lieux apparaissent, ainsi, comme de belles opportunités d'ouverture. On peut entendre ce mot d'ouverture dans les deux sens : les habitués des médiathèques rencontrent les élèves de l'EMDI et ces derniers découvrent ces lieux de culture. C'est une porte à double battant.

L'EMDI a créé un partenariat avec les médiathèques du territoire en organisant des scènes libres où professeurs et élèves présentent des pièces autour d'une thématique précise. Les élèves peuvent se produire dans une ou plusieurs auditions annuelles. Un travail en amont avec les équipes des médiathèques permet d'affiner les thématiques proposées en se servant au mieux des ressources proposées sur place (livres et divers supports).

En lien avec d'autres associations, comme l'Écritoire d'Estieugues, un groupe dédié à l'écriture et à la poésie sur la commune de Cours, quelques manifestations ont pu avoir lieu au cours de l'année 2022.

On observe que, comme dans beaucoup d'autres partenariats, les manifestations suscitent souvent d'autres manifestations. Les participants qui venaient sans attente particulière, trouvent dans les événements de quoi nourrir leurs envies futures.

Dans la continuité de ce partenariat, certains projets d'élèves plus avancés (fin de 2ème cycle) pourront trouver dans les médiathèques des lieux et des publics très adaptés à leurs projets personnels. Des

conférences et tables rondes pourront être proposées et seront l'occasion de déployer la richesse des savoirs et des talents présents sur le territoire.

Le rapprochement de l'EMDI et des médiathèques du territoire apparaît comme un partenariat riche de belles découvertes humaines et artistiques pour les structures et leurs publics.

Ensembles du territoire

Le territoire de la COR dispose d'un nombre important d'ensembles associatifs. Au total, 45 associations sont réparties sous forme d'harmonies, chorales, écoles de musiques et écoles de danse.

Pour la réalisation du projet d'établissement, l'étude concerne les ensembles musicaux du territoire ce qui n'empêchera pas l'EMDI de développer de futurs partenariats ponctuels avec d'autres associations.

Des projets ont déjà été menés avec certains ensembles. Les ensembles musicaux organisent, cependant, de leurs côtés leurs propres projets (concerts, événements...) et prévoient, parfois, à ces occasions, des regroupements entre eux.

Il existe déjà un partenariat entre les ensembles et l'EMDI car certains musiciens se perfectionnent en s'inscrivant aux ateliers de l'école tout en conservant leur activité au sein de leur ensemble musical.

Ces ensembles sont composés d'environ 10 à 50 musiciens, majoritairement adultes, avec parfois des écarts d'âges importants. Le répertoire abordé est varié. Certains jouent de la musique classique, pop/rock, musiques de film ou musiques de rue. Le type d'événements proposé concerne majoritairement l'animation des différentes fêtes du territoire. Cependant, certaines harmonies se diversifient en proposant des concerts de musique classique.

Chaque ensemble dispose d'un parc instrumental qui peut être mis à la disposition des élèves souhaitant à la fois s'inscrire à l'EMDI et à l'harmonie afin d'éviter aux familles l'achat d'un instrument. Certaines harmonies proposent de prendre en charge une partie du coût de l'inscription à l'EMDI.

Malgré la bonne volonté des associations musicales et la motivation des musiciens, la crise sanitaire a généré une baisse d'effectif plus importante qu'en temps normal. Les restrictions sanitaires les ont obligés à annuler la majorité des événements ce qui les a rendus moins visibles. Le recrutement des jeunes musiciens est difficile. Les harmonies traditionnelles rencontrent des difficultés pour changer l'image qu'elles renvoient auprès du public.

Même si certains projets ponctuels ont déjà été menés avec l'EMDI, les liens avec les ensembles du territoire doivent être renforcés.

Cohésion sociale : des acteurs de proximité

Centres sociaux

On assiste à l'arrivée de nouvelles familles qui quittent la banlieue lyonnaise pour s'installer dans les communes centres du territoire nord de la COR. Ces dernières ont quitté la ville pour des raisons financières en raison des faibles montants de loyers. Elles ont souvent peu de moyens et sont confrontées aux problèmes de transport sur le territoire donc, bien souvent, elles ne restent pas.

Les familles qui se sont installées sur le territoire en raison de son attractivité et pour vivre en milieu rural disposent de leur propre mode de garde et inscrivent très peu leurs enfants au centre social.

L'école de musique et le centre social ne touchent, d'ailleurs, pas les mêmes familles.

Très peu de familles issues de milieux modestes inscrivent leurs enfants à l'EMDI.

La place de la culture au sein de la cellule familiale influence sur l'envie d'inscrire ou non l'enfant à une pratique artistique.

Le centre social a mis en place une démarche de politique d'accès à la culture afin de développer l'intérêt de la musique auprès des jeunes.

D'une manière générale, il est préférable que les enfants choisissent les activités plutôt que les parents. En effet, le choix des parents s'apparente plus à un mode de garde. Ces derniers choisissent en fonction du tarif de l'activité.

Beaucoup de familles se sacrifient pour inscrire leurs enfants à des activités ou sorties organisées.

Les jeunes de 15 à 18 ans sont moins visibles. Les inscriptions de cette tranche d'âge sont souvent liées à l'envie de se retrouver entre amis.

L'EMDI doit, également, se faire connaître auprès de cette tranche d'âge en proposant des projets adaptés.

Les familles ont du mal à inscrire leurs enfants dans des projets qui demandent de s'investir sur une longue durée. Au-delà de 2 jours consécutifs, il s'avère compliqué pour les familles de s'engager.

Service politique de la ville de la COR et service solidarités et cohésion sociale de la Ville de Tarare

Le service solidarités et cohésion sociale de la Ville de Tarare intervient, également, en dehors du périmètre du quartier politique de la ville (QPV) défini par les services de l'Etat sur la Ville de Tarare. Le délégué du Préfet a bien conscience, en effet, que les problématiques du QPV sont les mêmes sur d'autres communes du territoire comme Thizy-Les-Bourgs, Amplepuis et Cours.

L'univers culturel et l'apprentissage de la musique sont des domaines inconnus pour ce public. L'école est donc le lieu idéal pour communiquer, sensibiliser, faire découvrir les activités culturelles et les pratiques artistiques aux enfants.

On remarque que les codes culturels sont différents dans ces familles. Elles ont donc du mal à pousser les portes de l'EMDI. La notion de légitimité est importante car ces pratiques ne sont pas inscrites dans leurs habitudes.

Il est donc nécessaire de mettre en avant les bienfaits de la musique sur leurs enfants.

Susciter l'envie chez les parents est primordial afin qu'ils adhèrent au projet et que l'enfant puisse, ensuite, s'investir.

Pour inciter les enfants à participer, il est indispensable d'instaurer une proximité avec les familles avant et après chaque projet.

Établissements scolaires

Les écoles primaires du territoire sont gérées par la circonscription de Tarare.

Son périmètre d'intervention correspond approximativement à celui du territoire de la COR.

L'EMDI a créé un partenariat avec les écoles des territoires en menant différents projets.

Depuis 2021, des sessions de présentations d'instruments sont proposées aux élèves des écoles primaires soit environ une dizaine d'écoles chaque année. Cela concerne, au total, 280 élèves.

Des interventions scolaires sont programmées depuis 2022 sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, une stagiaire du CFMI, recrutée pour l'année scolaire 2022-2023, intervient au sein d'une école primaire sur la Commune d'Amplepuis.

L'EMDI a participé au Plan chorale, dispositif de l'Educa-

tion Nationale. Les professeurs sont intervenus dans 7 écoles primaires.

La situation des écoles primaires sur le territoire est impactée par sa faible dynamique démographique. Dans certains cas, le nombre d'élèves étant insuffisant, certaines classes se regroupent ou, parfois, ferment.

Depuis 5 ans, on constate une baisse des effectifs dans les collèges du territoire soit une baisse de 7% pour Amplepuis et 9% pour Thizy-Les-Bourgs et Cours.

L'accès à la culture et aux pratiques artistiques est inscrit dans le projet d'établissement de la plupart des écoles. Elles souhaitent engager un partenariat avec l'EMDI.

Les classes de maternelle sont rarement concernées par les interventions scolaires et dans la construction de projets.

L'éloignement géographique, de par la disparité du territoire, est également une contrainte pour certaines écoles.

D'une manière générale, les écoles disposent de peu de matériel musical, d'instruments, et de compétences musicales dans leurs équipes.

Certains projets scolaires reposent sur l'aide ponctuelle de parents d'élèves musiciens ou de l'enseignant qui dirige la chorale. Très peu de projets musicaux aboutissent en raison du manque d'expertise.

Établissements spécialisés

La COR dispose sur son territoire de plusieurs établissements gérés par l'ADAPEI du Rhône.

Pour répondre à une demande forte de ces structures spécialisées dans le handicap mental et afin de favoriser l'inclusion dans sa pédagogie, l'EMDI a donc mis en place des ateliers hebdomadaires adaptés.

Environ 25 élèves participent actuellement à ces ateliers animés par un professeur de l'EMDI autour de la musique à l'image. La plupart des ateliers se déroulent sur le site d'enseignement de Thizy-Les-Bourgs. En revanche, compte tenu du vieillissement de certains résidents et des difficultés qu'ils rencontrent pour se déplacer, le professeur anime également un atelier directement au sein d'un foyer.

Une restitution du travail réalisé a lieu en fin d'année scolaire lors d'une audition réunissant également les élèves inscrits aux ateliers de musique à l'image.

L'intégration de ce type de public est essentielle pour rendre la pratique artistique accessible pour tous.

Par ailleurs, à la demande de plusieurs EHPAD implantés sur le territoire, des enseignants de l'EMDI ont organisé sur différents sites des animations et des auditions avec les élèves de chant, des musiciens et certaines associations musicales.

Après deux années de crise sanitaire qui a empêché les professeurs d'intervenir au sein de ces établissements, l'EMDI souhaite proposer des animations régulières afin de développer et renforcer le lien intergénérationnel entre les anciens et les jeunes élèves.

Développer le bien vieillir est l'un des enjeux du projet de territoire de la collectivité.



III. Perspectives



| L'EMDI : les aspirations et les objectifs

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en œuvre
Favoriser la pratique collective au sein de l'EMDI	Donner corps à la pratique orchestrale au sein des classes de FM en créant des passerelles et en renforçant les interactions avec les professeurs dans les cours d'instruments.	Ouverture de classes d'instruments d'orchestre (contrebasse, hautbois, cor,...)
Renforcer la communication	Rendre l'information plus lisible et mettre en avant l'activité de l'EMDI en communiquant sur les projets réalisés	Refonte et modernisation du site internet de l'EMDI
Améliorer la qualité de vie au travail et réduire l'empreinte écologique	Installer les sites de l'EMDI de Tarare et de Thizy-Les-Bourgs dans de nouveaux locaux adaptés permettant l'accueil de tout public et enseignants dans de bonnes conditions. Réduire la consommation des fluides	Investir dans de nouveaux bâtiments isolés.
Proposer un cursus pédagogique pertinent pour les classes de découverte instrumentale, 2 ^{ème} cycle et 3 ^{ème} cycle.	<ul style="list-style-type: none"> Découverte instrumentale : faciliter l'organisation du cursus pour les parents et pour les enseignants. Réduire les déplacements pour les parents. 2ème cycle = construire un cursus de FM sous forme de modules spécifiques. 3ème cycle = aiguiller l'élève vers un projet ambitieux en favorisant son autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte instrumentale : concertation avec l'équipe pédagogique. Locaux adaptés pour la pratique d'ensemble. 2ème et 3ème cycle : initier des groupes de travail avec l'équipe pédagogique. Organiser des partenariats avec le studio l'HACIENDA et les ensembles du territoire pour accompagner les élèves de 3ème cycle (enregistrement album, apprentissage à la direction d'orchestre, accompagnement des solistes...).
Inscrire les nouvelles technologies dans le cursus pédagogique.	Elargir le champ de connaissances musicales chez l'élève et développer sa créativité	Développer des actions autour des ateliers musique à l'image en lien avec des partenaires et artistes locaux. Organiser des masterclass avec des prestataires extérieurs référencés dans ce domaine.
Demande de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) pour répondre aux enjeux du projet de territoire.	Être labellisé conservatoire puis travailler en réseau avec d'autres conservatoires. Proposer un haut niveau de service en labellisant l'établissement. Apporter une attractivité supplémentaire au territoire de la COR.	Mettre en œuvre les objectifs fixés dans le projet d'établissement en augmentant l'impact extérieur et le travail avec les partenaires de l'EMDI.
Apporter aux élèves une proximité culturelle pour développer l'envie.	Faire découvrir aux élèves des lieux culturels stratégiques.	Organiser chaque année pour les élèves une sortie à l'Auditorium de Lyon ou la Maison de la Danse ou l'Opéra de Lyon.

| Actions et perspectives hors les murs

Ensembles musicaux du territoire

Au travers des entretiens réalisés, nous constatons que les associations musicales sont vivement intéressées pour engager une collaboration plus durable avec l'EMDI.

Ces dernières ont toutes de nombreuses attentes mais sont, malgré tout, réalistes quant aux difficultés rencontrées pour le recrutement de jeunes musiciens.

D'une façon générale, toutes sont d'accord pour réaliser des projets artistiques avec l'EMDI en fusionnant avec d'autres harmonies si nécessaire.

La construction de projets communs nécessite, toutefois, une organisation en amont.

Un partenariat riche, divers et durable pourra, ainsi, se construire.

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en œuvre
Projets ponctuels	Concerts et projets en commun	Améliorer la communication entre les ensembles et l'EMDI.
Améliorer la visibilité des ensembles	Mieux communiquer sur le site internet sur la spécificité de chaque harmonie. (Répertoire, concerts, prêt d'instruments, prise en charge d'une partie des inscriptions).	Investir dans un nouveau site internet de l'EMDI et réserver une page pour les ensembles.
Former les musiciens amateurs	Proposer des ateliers spécifiques ados/adultes (Improvisation, respiration etc) sur des créneaux horaires adaptés (vendredi soir ou samedi). Proposer une participation aux formations internes de l'EMDI aux ensembles.	Revoir le tarif de 50 € réservé aux membres du bureau des ensembles et appliquer un même tarif pour tous les adhérents de ces associations. Réorganiser le cursus des ateliers de l'EMDI.
Projet pédagogique long terme	Proposer aux chefs d'orchestre en partenariat avec l'équipe pédagogique, d'animer des ateliers dans l'EMDI.	Réorganiser le cursus des ateliers de l'EMDI.
Projet pédagogique long terme	Nourrir les pupitres des ensembles du territoire en ouvrant des classes d'instruments adaptés.	Ouvrir une classe de cor, contrebasse, basson, hautbois, ...
Projet pédagogique long terme	Proposer un module direction d'orchestre afin de former les élèves à la direction des ensembles.	Augmentation des heures des professeurs dans le cadre des modules de FM 2 ^{ème} Cycle
Projet pédagogique long terme	Proposer d'accompagner des élèves en soliste pour la fin de 3 ^{ème} cycle	Aide organisationnelle à prévoir pour l'EMDI

Établissements scolaires

Au travers des entretiens réalisés, nous constatons que les associations musicales sont vivement intéressées pour engager une collaboration plus durable avec l'EMDI.

Ces dernières ont toutes de nombreuses attentes mais sont, malgré tout, réalistes quant aux difficultés rencontrées pour le recrutement de jeunes musiciens.

D'une façon générale, toutes sont d'accord pour réaliser des projets artistiques avec l'EMDI en fusionnant avec d'autres harmonies si nécessaire.

La construction de projets communs nécessite, toutefois, une organisation en amont.

Un partenariat riche, divers et durable pourra, ainsi, se construire.

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en œuvre
Intervention de 3 professeurs dont 2 dumistes	Proposer 3 intervenants par année scolaire sur le territoire avec une classe de maternelle et primaire	Pérenniser le deuxième poste de dumiste
Présentation des instruments	Proposer à plusieurs écoles la présentation des instruments et de la danse	Aide organisationnelle pour l'EMDI
Projets moyen terme	Organisation de différents projets avec des écoles primaires, ou collèges ou lycées	Aide organisationnelle pour l'EMDI
Création de deux orchestres à l'école	Un orchestre symphonique sur le sud du territoire et un orchestre de cuivres sur le nord du territoire	Aide organisationnelle pour l'EMDI pour les plannings et l'inventaire des instruments. Investissement dans un parc instrumental dédié aux orchestres. Pris en charge en partie par le budget propre de l'EMDI et demande de mécénat
Développer une classe CHAM	Pour répondre à une baisse d'effectifs sur le nord du territoire ouvrir une classe à horaire aménagé	Aide organisationnelle pour les plannings



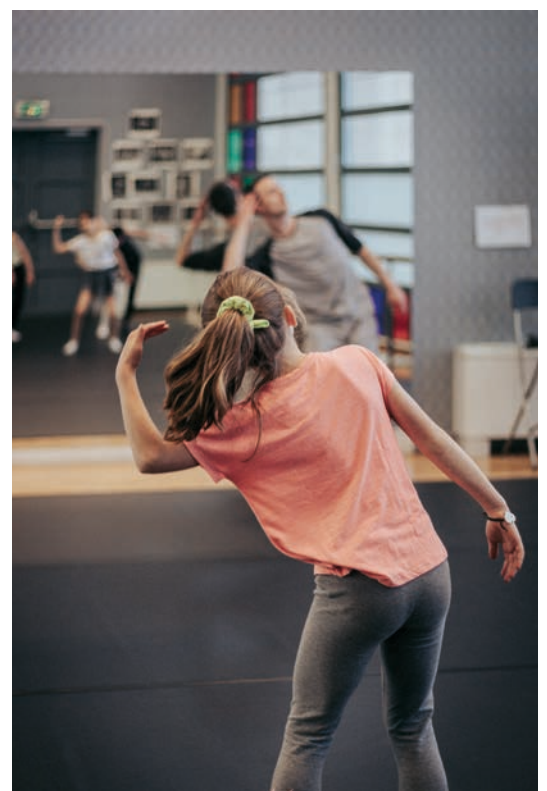
Cohésion sociale : des acteurs de proximité

Des dispositifs plus approfondis comme « l'orchestre à l'école » suscitent un grand intérêt.

L'engagement qu'il représente en termes de temps et de suivi demande tout de même réflexion notamment concernant la stabilité des effectifs sur plusieurs années dans les petites écoles du territoire.

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en œuvre
Centres sociaux		
Rendre les structures et participants acteurs des projets	Favoriser la proximité avec les usagers pour faire émerger des idées et les inciter à participer	Organiser des réunions avec les partenaires et rencontres avec les usagers de la structure (enfants et ados) pour construire le projet
Proposer une forme de projets-stages sur une courte durée (2 jours maxi mais plusieurs fois dans l'année)	Favoriser la démocratisation de l'enseignement artistique et développer le sens du collectif	Budget à prévoir avec participation financière des centres sociaux
Ouverture de la pratique artistique pour tous	Participation des enfants et ados du centre social qui ne sont pas inscrits à l'EMDI à certains projets	Réserver des places aux usagers des centres sociaux pour des projets internes à l'EMDI
Développer les liens intergénérationnels	Participation des personnes âgées à la conception de costumes ou décors des spectacles de l'EMDI	Mise en place d'un partenariat solide pour assurer un suivi des ateliers
Rendre l'EMDI plus visible aux yeux des usagers des centres sociaux	Programmer des auditions de l'EMDI dans les centres sociaux	Aide organisationnelle (administrative et technique)
Rendre l'EMDI plus visible aux yeux des usagers des centres sociaux	Organiser des visites de l'EMDI	Aide organisationnelle
Rendre l'EMDI plus visible aux yeux des usagers des centres sociaux	Participation de l'EMDI à la Journée du Jeu organisée par le centre social de Thizy-Les-Bourgs en créant un parcours découverte des instruments	Mobiliser l'équipe pédagogique de l'EMDI
Démocratisation de la pratique artistique auprès des publics éloignés	Augmenter le nombre d'élèves issus des milieux défavorisés	Mise en place par la COR de la tarification au quotient familial pour l'EMDI

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en œuvre
Service Politique de la Ville COR / Service solidarités et cohésion sociale du territoire Ville de Tarare		
Rendre le public QPV acteurs des projets	Favoriser la proximité et la communication avec les familles pour les inciter à faire participer leurs enfants aux projets organisés par l'EMDI	Organiser des réunions avec les partenaires et rencontres avec les habitants (enfants et ados) pour construire le projet
Favoriser la cohésion sociale Promouvoir la pratique de la musique et de la danse dans les quartiers	Participation à un atelier « Je joue de la musique dans mon quartier » organisé au pied des immeubles ou dans un local par le service solidarités et cohésion sociale de la Ville de Tarare	Aide organisationnelle (administrative et technique) et mobilisation de l'équipe pédagogique
Ouverture de la pratique artistique pour tous	Participation des enfants et ados du QPV qui ne sont inscrits à l'EMDI. Favoriser la cohésion sociale	Réserver des places aux usagers des centres sociaux pour des projets internes à l'EMDI
Démocratisation de la pratique artistique auprès des publics éloignés	Création d'un orchestre à l'école au sein d'une école du QPV de Tarare	Aide organisationnelle (administrative et technique), mobilisation de l'équipe pédagogique et investissement dans un parc instrumental ou recherche de mécénat.
Démocratisation de la pratique artistique auprès des publics éloignés	Augmenter le nombre d'élèves issus des milieux défavorisés	Mise en place par la COR de la tarification au quotient familial pour l'EMDI



IV. Conclusion

Le suivi des actions menées par l'EMDI pour répondre aux objectifs fixés dans le projet d'établissement se fera de la façon suivante :

- prévoir des points d'étapes :

- réunions avec l'équipe pédagogique,
- temps de rencontres avec le directeur du rayonnement culturel et avec l' élu en charge de la culture.
- conseil d'établissement avec présentation d'un bilan.

- analyser les données avec un suivi de tableaux de bord (nombre d'élèves par classe, individuel et collectif, âge des élèves ...).

Les objectifs fixés dans ce projet d'établissement et les actions proposées permettront à l'EMDI de rayonner sur le territoire de la COR.

L'école suscitera, ainsi, les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'EMDI a tenu compte des attentes de ses différents partenaires pour lui permettre de devenir un lieu de ressources pour les musiciens amateurs et de contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques artistiques.

Ce projet d'établissement répond à différents enjeux fixés dans le projet de territoire de la COR soit :

- **Développer un haut niveau de service et l'image du territoire** en demandant la labellisation de l'école en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal ;
- **Favoriser la réussite éducative** en proposant un parcours pédagogique complet et un partenariat avec les établissements scolaires du territoire ;
- **Développer le "bien vieillir"** en proposant des actions au profit des personnes âgées (EHPAD, résidences seniors,...) ;
- **Favoriser la cohésion sociale** en proposant des actions en lien avec les acteurs sociaux et les établissements spécialisés dans le handicap (ADAPEI).

La transition écologique et énergétique, fil rouge du projet de territoire, conduit l'EMDI à proposer un parcours pédagogique adapté tenant compte des problématiques de trajet des usagers et de la hausse du prix du carburant.

Par ailleurs, l'emménagement de certains sites d'enseignement dans de nouveaux bâtiments conformes aux normes énergétiques permettra d'améliorer les conditions d'accueil pour les élèves, le personnel et les visiteurs. Cela permettra de garantir un meilleur confort et une plus grande efficacité énergétique tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Pour conclure, l'EMDI dispose de nombreuses opportunités pour mettre en relation les forces créatives présentes, profiter des structures et des compétences, communiquer, faire prendre conscience aux publics que la culture est l'affaire de tous.

Annexes

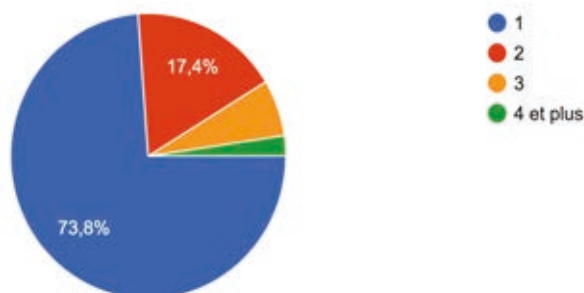


Données du questionnaire

Questionnaire sur le fonctionnement et la qualité du service transmis aux usagers de l'EMDI.

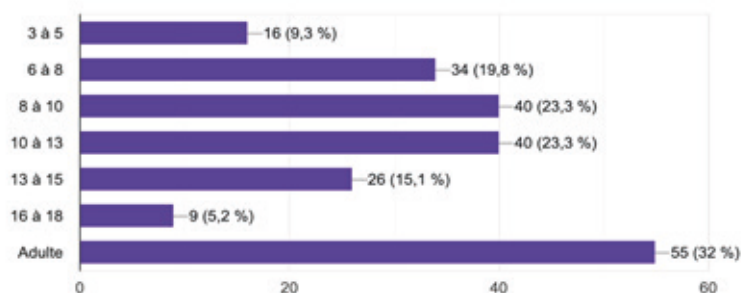
Nombre de personnes inscrites de la famille à l'EMDI ?

172 réponses



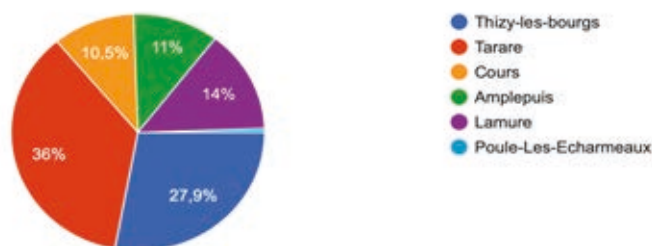
Âge de(s) l'élève(s) ? (plusieurs réponses possibles)

172 réponses



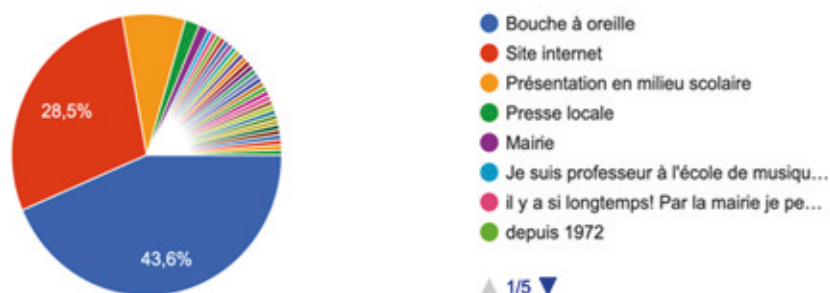
Site d'enseignement ? (plusieurs réponses possibles)

172 réponses



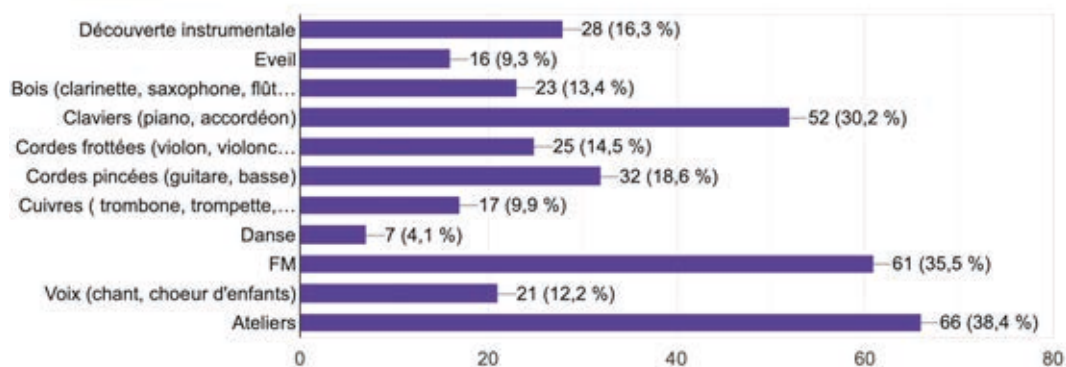
Comment avez-vous eu connaissance de l'EMDI ?

172 réponses



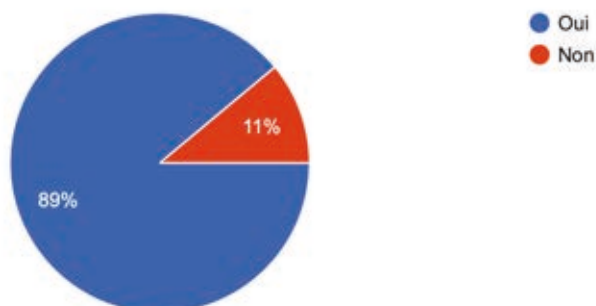
Disciplines pratiquées ? (plusieurs réponses possibles)

172 réponses



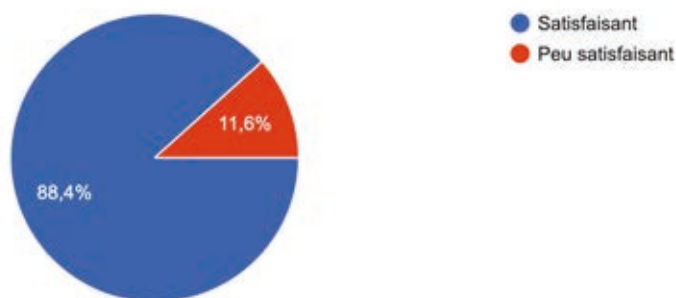
L'offre actuelle proposée par l'EMDI en termes de jours et d'horaires vous convient-elle ?

172 réponses



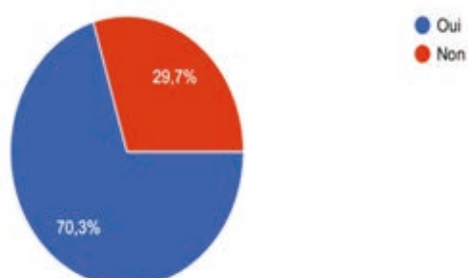
Que pensez-vous de la quantité et de la qualité des projets culturels proposés par l'EMDI (concerts, auditions, projets avec des artistes,...) ?

172 réponses



Appréciez-vous le nouveau système d'ateliers (2 semaines consécutives à raison de 8 semaines dans l'année) ?

172 réponses



Budget

EMDI	Année 2022	%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	180 664,70	
PRODUITS DES SERVICES	113 114,70	63%
Recettes tarifaires (inscriptions)	113 114,70	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 550,00	37%
Subvention du Département du Rhône	66 450,00	
Aide aux parthotèques	1 100,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	788 252, 63	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 354,67	5%
Eau et assainissement	306,88	
Energie-Electricité	8 030,62	
Fournitures d'entretien	247,05	
Fournitures de petit équipement	3 753,57	
Contrats de prestations de service	3 617,00	
Locations mobilières	600,00	
Entretien et réparations des bâtiments	444,46	
Entretien et réparations des biens mobiliers	1 292,00	
Maintenance	3 815,27	
Documentation générale et technique	1 222,20	
Divers	250,00	
Fêtes et cérémonies	22,47	
Transports collectifs	735,00	
Frais de missions	10 937,47	
Frais de service bancaire	181,02	
Concours divers (cotisations)	15,00	
Frais de nettoyage	4 516,00	
Autres impôts et taxes	1 368,66	
CHARGES DE PERSONNEL	708 155,95	90%
Autres charges sociales diverses	21 532,00	
Cotisations pour assurance du personnel	987,77	
Personnel titulaire	200 185,37	
Personnel non titulaire	254 772,70	
Autres indemnités	32 628,79	
Personnel non titulaire	1 883,44	
Cotisations aux caisses de retraites	73 809,62	
Cotisations aux autres organismes sociaux	798,53	
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 508,45	
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	99 001,84	
Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	8 878,84	
Cotisations versées au F.N.A.L.	2 084,30	
Versement mobilité	2 084,30	
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTERNES	25 000,00	3%
Subventions à 5 écoles ou fanfares associatives du territoire	25 000,00	

